



## Taux préférentiel lors d'un emprunt avec pel

-----  
Par Lefrigoriste

Bonjour

Ma conjointe et moi même souhaitons acquérir un bien immobilier ancien a titre de résidence principale

Montant du projet tout compris ( prix bien, frais de notaires )

157 000 e

Montant de notre apport

30 000 e chacun sur nos pel respectifs ( soit 60 000e) au total.

Montant à emprunter 97 000e

Les pel ont été ouvert en 2006 pour ma compagne et 2013 pour moi même .

On nous propose un taux fixe de 4,7% et taeg de 5,4% pour 97 000 e empruntés sur 13 ans

En parcourant internet, notamment sur les sites du gouvernement datés de moins d'un mois ( donc récent ) on y apprend qu'avec de telles conditions nous somme éligible à un taux préférentiel dans une limite de 92 000 e sur une durée de 2 a 15 ans.

La banque reste évasive et nous a dit que le taux avec le pel n'était pas avantageux.

Un ami qui a acheté dans les mêmes conditions il y a 6 mois a vu sa banque lui annoncer que le pel ne lui ouvrirait pas d'avantages au niveau du taux.

Que dit la loi par rapport au taux préférentiel lors d'un emprunt avec pel ? Les banques nous mentent elles ? A quoi sert de stocker et bloquer de l'argent dans un pel si a la clef les banques ne jouent pas le jeu ?

Le taux proposé vous paraît il correct ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements

-----  
Par ESP

Bonjour

Le taux de rémunération du PEL et le taux du crédit sont déterminés par la date de souscription et peut effectivement être moins intéressant que les taux de marché. Cela a été le cas toutes ces dernières années.